

VILLE DE RONCQ

BUDGET PRIMITIF 2022

-NOTE DE PRÉSENTATION-

Dans le prolongement de notre Débat d'Orientation Budgétaire (**DOB**) en date du 13 décembre dernier, nous vous proposons ce soir d'examiner les propositions budgétaires relatives au budget primitif pour l'exercice 2022.

Pour rappel, l'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le projet de budget primitif 2022 atteint un volume global de +/- **20 612 000 €** réparti de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 502 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 110 000 €
TOTAL	20 612 000 €

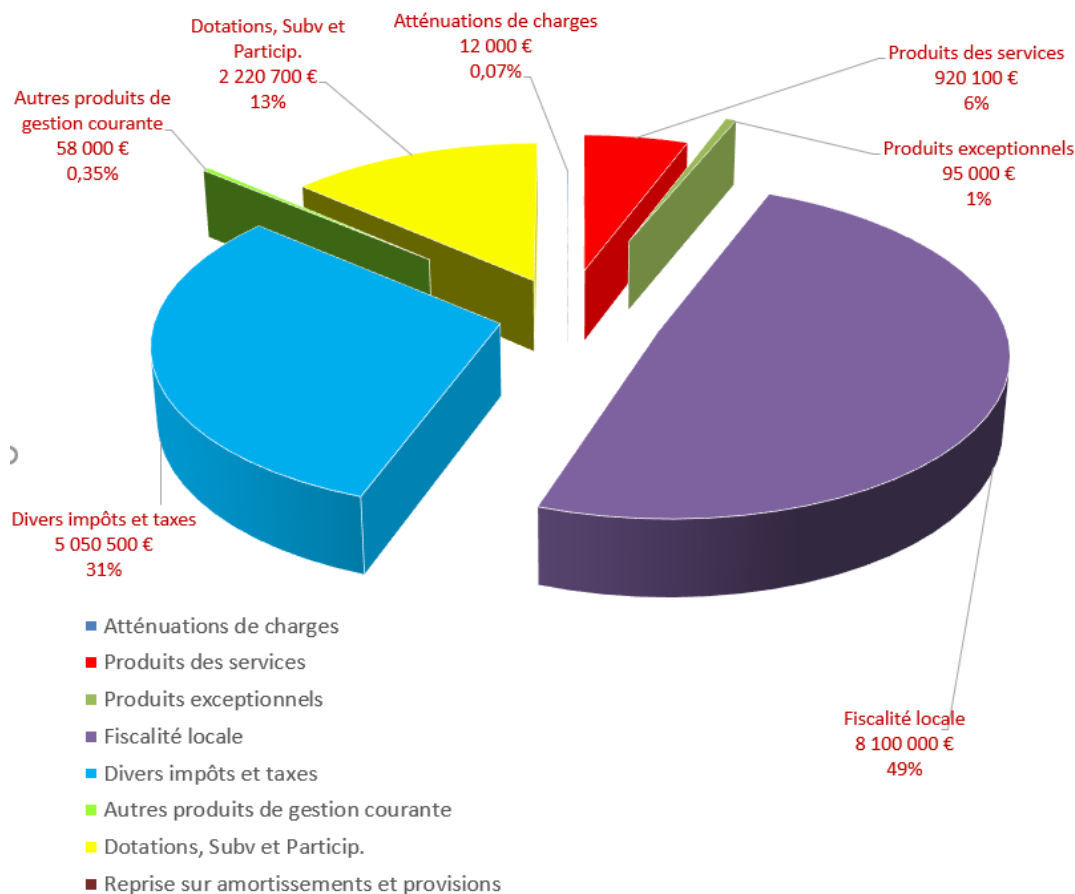
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement (toutes recettes réelles confondues) évolue de + 2,3 % en 2022 par rapport à l'exercice 2021 (soit +/- 16 087 K€ en 2021 contre +/- 16 456 K€ en 2022, selon détail ci-après) :

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

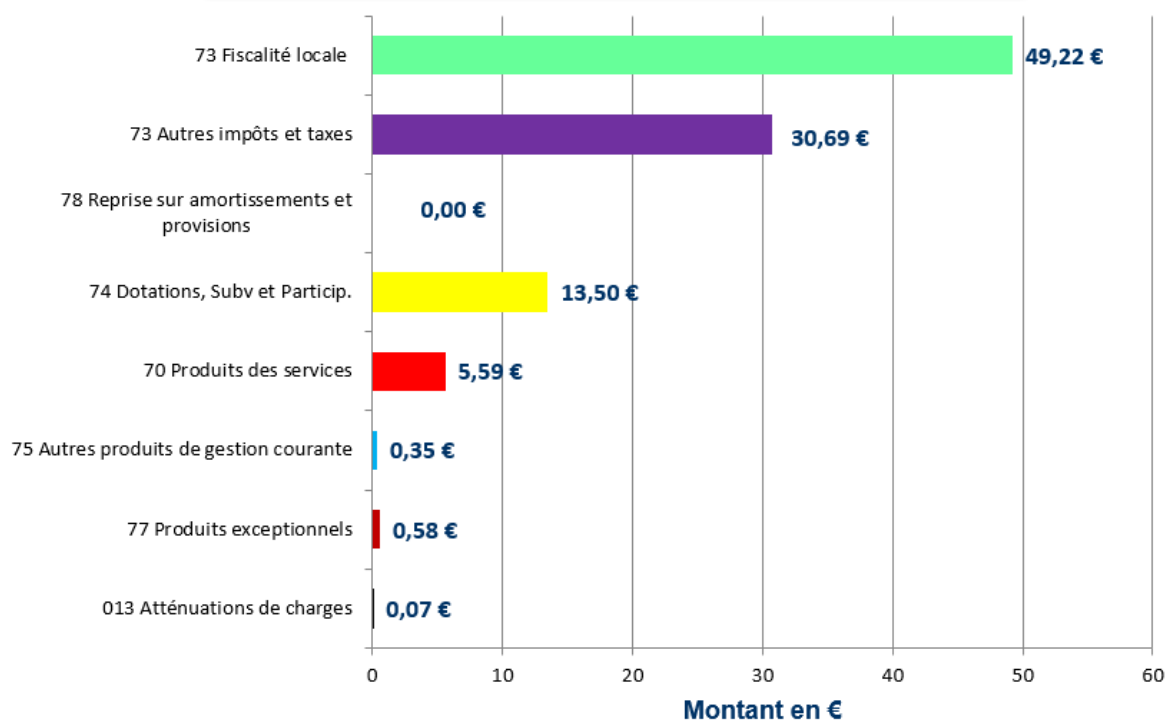
CHAPITRES	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2021/BP 2022 (en %)
013	Atténuations de charges	15 000	12 000	-20,00 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	834 000	920 100	+10,32 %
73	Impôts et taxes	12 637 500	13 150 500	+ 4,06 %
74	Dotations, Subventions et Participations	2 390 700	2 220 700	-7,11 %
75	Autres produits de gestion courante	61 600	58 000	-5,84 %
	Total des recettes de gestion courante	15 938 800	16 361 300	+ 2,65 %
77	Produits exceptionnels	88 000	95 000	+ 7,95 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	60 000	0	-100,00 %
	Total des recettes réelles de fonctionnement	16 086 800	16 456 300	+ 2,30 %

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL 16 456 300 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT basées sur 100 €



– Atténuations de charges (013) : **12 K€** (contre 15 K€ 2021) : reversements indemnités journalières – agents non titulaires.

– Produits des services (70) : +/- **920 K€** (contre 834 K€ en 2021) : Ce chapitre a trait aux recettes issues principalement de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des activités périscolaires (garderies), école de musique, entrées piscine, concessions funéraires ...

Le tableau ci-dessous reprend les produits rattachés à la mise en place d'une tarification municipale. Ces prévisions s'appuient sur les recettes encaissées en 2021 calculées en année pleine (prise en compte « modérée » en cas de reprise de la pandémie sanitaire).

De la même manière, la Ville se doit également désormais d'intégrer dans ses prévisions, le développement de plus en plus important du télétravail au sein des entreprises, ainsi que des nouveaux modes de garde des enfants... Bien évidemment, la Ville sera attentive à l'évolution de ce chapitre afin d'ajuster, autant que nécessaire, ses estimations.

LIBELLES	2021 en milliers d'€*	PREVISIONS BP 2022
Concessions cimetières	29 720	30 000
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	25 320	31 000
Redevances et droits des services à caractère sportif (entrées piscine)	36 687	120 000
Redevances et droits des services à caractère social (ALSH et mercredi)	135 348	150 000
Services périscolaires (garderies)	69 194	80 000
Restauration scolaire	416 529	420 000
TOTAL *	712 798	831 000

*recettes réalisées (pour rappel en 2019 : 913 K€ - 2020 : 577 K€)

– Impôts et taxes (73) : **13 150 K€** (contre 12 637 K€ en 2021) soit + 4 %

- Fiscalité : 8 100 K€ (contre 7 700 K€ en 2021) – Cette estimation intègre le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales soit + 3,4 %. A contrario, la livraison des nouveaux logements n’a pas été prise en compte.
- Attribution de compensation : 3 326 K€ (idem en 2021)
- Dotation de solidarité communautaire : 238 K€ (contre 240 K€ en 2021)
- Fonds de péréquation horizontale (FPIC) : 195 K€ (contre 190 K€ en 2021)
- Droits de mutation : 750 K€ (contre 650 K€ en 2021)
- Taxe sur l’électricité : 275 K€ (idem en 2021)
- CVE partiel (part MEL) : 104 K€ (demeure inchangée)
- Taxe sur la publicité : 150 K€ (contre 155 K€ en 2021)

– Dotations et participations (74) : **2 221 K€** contre 2 391 K€ en 2021 – recettes en retrait de 7 % :

- Dotation forfaitaire : 1 430 K€
- DNP : 116 K€
- CAF : 350 K€ (estimation prudentielle) - Recette perçue uniquement sur le volet Jeunesse selon nouveau dispositif de financement (COJ/COF)
- Compensations Etat (exonérations TF) : 100 K€ (montant basé sur exercice 2021)
- CVE partiel (part HALLUIN) : 78 K€ (inchangée depuis plusieurs années)
- Le solde soit +/- 197 K€ concerne diverses recettes dont : participation des collèges pour l’utilisation des salles de sport, forfait intercommunal, subventionnement du Département pour les entrées à la piscine, FCTVA, participation de l’Etat aux frais de gestion - prochaines élections présidentielles et législatives, dotation pour recensement

– Autres produits de gestion courante : (75) : **58 K€** (loyer : commissariat de police, affermagés, location salles municipales, AFTE)

– Produits exceptionnels : **95 K€** (remboursement des assurances suite à des sinistres, apurement de charges sur exercices antérieurs, mandats annulés sur exercices antérieurs, subvention allouée de 3 000 € au titre du dispositif « culture aux fenêtres »)

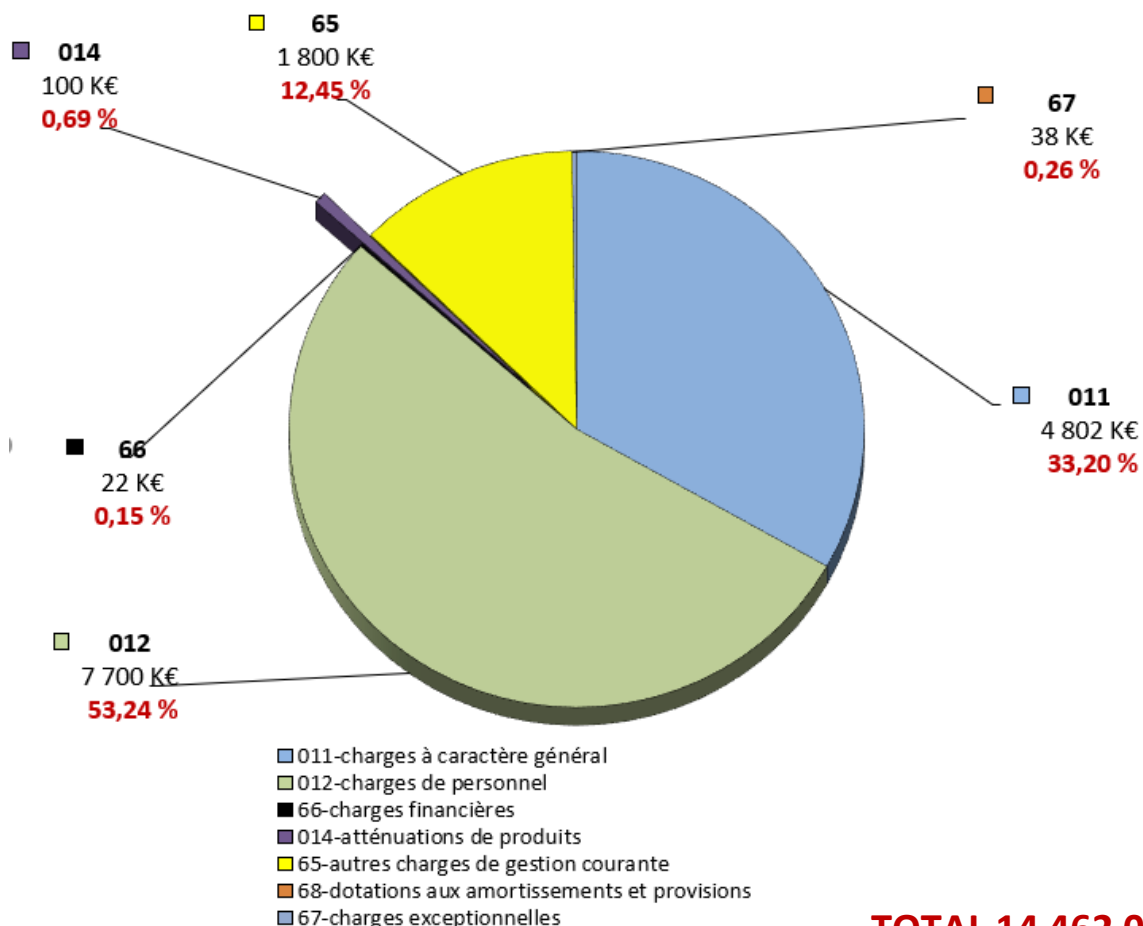
– Reprise sur amortissements et provisions : **pas d’inscription budgétaire** (provision) – Il reste sur l’enveloppe initiale (100 K€) une provision de 40 K€ ; Celle-ci fera l’objet d’ajustement en fonction des décisions de justice rendues par le Tribunal Administratif (contentieux « recours en 1^{ère} instance »)

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour ce qui a trait aux dépenses réelles de Fonctionnement (hors DI), celles-ci augmentent de manière peu significative par rapport au BP 2021 soit + 0,44 %.

CHAPITRES	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2021/ BP 2022 (en %)
011	Charges à caractère général	5 000 000	4 802 000	-3,96 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 800 000	7 700 000	-1,28 %
014	Atténuations de produits	100 000	100 000	0,00 %
65	Autres charges de gestion courante	1 417 000	1 800 000	27,03 %
Total des dépenses de gestion courante		14 317 000	14 402 000	0,59 %
66	Charges financières	35 000	22 000	-37,14 %
67	Charges exceptionnelles	43 500	38 000	-12,64 %
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 500	0	-100,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 398 000	14 462 000	0,44%

RÉPARTITION DES PRINCIPALES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors dépenses imprévues)



TOTAL 14 462 000 €

Les dépenses de gestion courante (chapitres 011, 012, 014 et 65) sont en hausse de 85 K€ (soit + 0,6 %) réparties de la manière suivante :

- **Charges à caractère général** (011) : Baisse de près 4 % - **on passe de 5 000 K€ en 2021 à 4 802 K€ en 2022**. La Ville s'est attachée à ajuster au plus les crédits alloués à ces dépenses. On citera les postes de dépenses les plus importants :

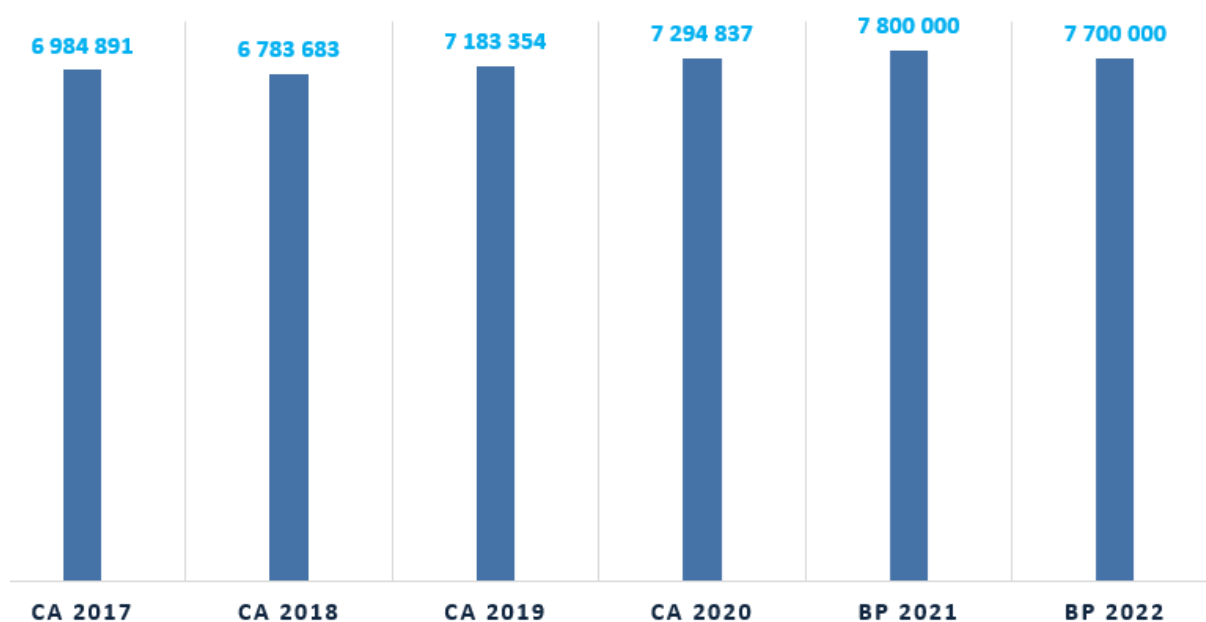
- Fluides (eau, gaz et électricité) : **736 K€**
- Dépenses liées aux Ecoles Publiques et activités périscolaires : **887 K€** (dont 650 K€ marché jeunesse)
- Dépenses liées à la restauration scolaire : **502 K€** (dont 400 K€ nouveau marché repas scolaire)
- Entretien des bâtiments municipaux, maintenance des équipements, contrats d'exploitation de chauffage et éclairage public : **541 K€**
- Dépenses pour la gestion des espaces verts : **507 K€**
- Dépenses liées à l'informatique : **205 K€**
- Dépenses liées aux services culturels et protocolaires (y compris Ecole de musique et bibliothèque) : **390 K€**
- Dépenses liées au service Sport : **157 K€** (dont 70 K€ pour la gestion du contrat d'exploitation de la piscine)
- Dépenses de nettoyage des bâtiments municipaux (hors bâtiments administratifs) : **220 K€**
- Le solde relève de la gestion au quotidien par les services ci-après (Etat civil, archives, PM, RH, communication, cabinet, secrétariat général, commande publique, urbanisme)

- **Charges de personnel** (012) : **7 700 K€ au BP 2022 contre 7 800 K€ en 2021** (- 1,3 %) – Après le départ en retraite de 11 agents en 2021, cinq agents sont susceptibles de faire valoir leurs droits au cours de cette année. Certains postes ayant une compétence particulière feront l'objet de tuilage. L'année 2022 sera marquée par :

- La création d'un poste à la Direction des Services Techniques pour renforcer les équipes,
- Le paiement des heures supplémentaires rémunérées dans le cadre des prochaines élections présidentielles et législatives,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT),
- La revalorisation de certains régimes indemnitaires,
- La revalorisation des plus bas salaires de la Fonction Publique,
- Le versement d'une prime de précarité au bénéfice des agents en CDD dont le montant est fixé à 10% de la rémunération brute globale perçue pendant la durée du contrat,
- Le remplacement de personnels temporairement indisponibles dans les écoles,
- La reprise des manifestations municipales (paiement des heures effectuées au personnel municipal ou extérieur)

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs s'élèvent à 140 postes de titulaires (137,60 ETP). Le nombre d'agents contractuels sera de 70 agents (temps complet et non complet), se rajoutent 4 apprentis.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



- Atténuations de produits (014) : **100 K€** (inchangé en 2021 et 2022) - Cela concerne plus particulièrement les pénalités loi SRU – La Ville procèdera à l’ajustement des crédits dès réception de la prochaine notification par les services de l’Etat.

En 2021, les pénalités dues se sont élevées à près de 85 K€. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2020, le nombre de logements sociaux manquants était de 351 pour atteindre le seuil règlementaire de 25 %.

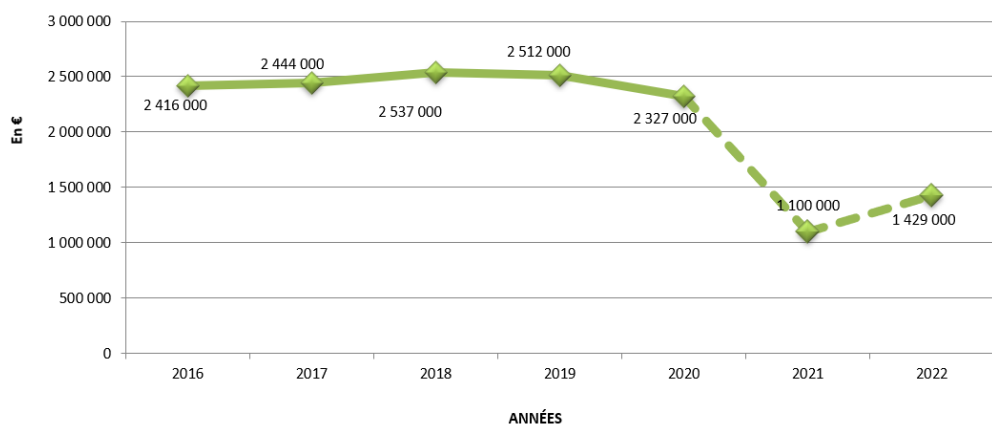
- Autres charges de gestion courante (65) : **1 800 K€** en 2022 contre 1 417 K€ en 2021 soit + 27 %.
Ce chapitre comprend la subvention prévisionnelle au CCAS (300 K€), le subventionnement aux associations (enveloppe prévisionnelle de 195 K€), le financement provisionnel municipal à destination de la SCIC KALÉIDE (500 K€), la participation obligatoire provisionnelle aux Écoles privées (500 K€), les abonnements aux logiciels hébergés dans le « cloud » (104 K€) et le paiement des indemnités et charges des Élu(e)s.
- Charges financières (66) à hauteur de **22 K€** (contre 35 K€ en 2021) correspondant au remboursement des emprunts actuellement en cours.
- Charges exceptionnelles (67) Elles passent à **38 K€** en 2022 (contre 43 K€ en 2021) soit une provision de 5 K€ en cas de versement de subvention à titre tout à fait exceptionnel, 10 K€ pour charges exceptionnelles, 10 K€ pour titres annulés sur exercices antérieurs, 7 K€ (provision en cas de paiement d’intérêts moratoires), prise en charge BAFA (4 K), provision si inhumation personne indigente (solde).
- Dépenses imprévues soit **120 K€**

Les mouvements d’ordre entre les sections de fonctionnement et d’investissement s’élèvent à **1 874 300 €** (dont 620 K€ dédiés à la dotation aux amortissements), permettant un

AUTOFINANCEMENT NET de **1 428 800 €** (après déduction du remboursement de l'annuité du capital des emprunts soit 445 500 €).

Si à ce dernier montant on ajoute les intérêts, au total l'annuité des remboursements de la dette est de l'ordre de 467 500 € pour 2022.

ÉVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT NET DE 2016 À 2022



SECTION D'INVESTISSEMENT

Quant à la section d'investissement, les dépenses totales s'élèvent à **4 110 K€** réparties ainsi qu'il suit :

- La prévision des équipements et travaux pour l'exercice : **3 368 K€** (selon tableau détaillé ci-dessous)
- Enveloppe pour dépenses imprévues : **50 K€**
- Le remboursement du capital des emprunts en cours : **445 500 €** (voir détail Annexe IV A2.2 et A2.3 de la maquette budgétaire)
- Autres immobilisations (achat ruchettes) : **1 K€**
- Des écritures d'ordre : **245 700 €**
 - Opérations patrimoniales (200 K€)
 - Amortissements de subventions d'équipement reçues (15 700 €)
 - Travaux en régie (30 K€)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX (HORS SUBVENTIONNEMENT)	BP 2022 (en K€)
ENVELOPPE POUR FRAIS D'ETUDES dont : - Piscine : 600 K€ - Faisabilité éco quartier centre-bourg (études préliminaires) : 35 K€ - Travaux Salle Boério (études préliminaires) : 47 K€ - Futurs travaux tennis/tennis de table (études préliminaires) : 29 K€ - Etudes vestiaires/tribunes terrain de foot (Blanc-Four) : 6 K€ - Provision supplémentaire : 50 K€	767
SITES CULTURELS	
RESTRUCTURATION CENTRE MUSICAL - Démarrage travaux en 2021 (suite)	1 400
BATIMENTS SCOLAIRES	
ECOLE CURIE (menuiseries, peintures, revêtement sols)	24
ECOLE KERGOMARD (peinture)	23
ECOLE JAURES (création d'un puits de lumière + peinture)	16
ECOLE NERUDA (peinture)	15
BATIMENTS MUNICIPAUX	
LES ECURIES (façade, étanchéité, éclairage intérieur) + menus travaux à l'Hôtel de Ville (rafraîchissement peinture)	21
ANCIEN LOGEMENT DE CONCIERGERIE (Centre-Bourg)	2
CONTRAT D'EXPLOITATION	
ECLAIRAGE PUBLIC	130
CHAUFFAGE	45
PISCINE	18
AUTRES TRAVAUX	
AMENAGEMENT SUR LE SITE DE LA SOURCE (entrée, assainissement, démolition de l'ancienne ferme)	150
VIDEO SURVEILLANCE - installation nouvelles caméras dans certains quartiers	50
DIVERS AMENAGEMENTS	
CREATION DE JARDINS FAMILIAUX (y compris relevés topographiques)	140
PLANTATIONS ARBRES (y compris cimetières)	23
MOBILIER URBAIN (Ville et écoles)	50
INSTALLATION DE POTELETS (Résidence Schuman et Square de "la Femme Assise")	10
INSTALLATION NOUVEAU COLUMBARIUM (+ plaques de façade cases) – cimetière du Centre	18
EQUIPEMENTS DIVERS	
MATERIELS INFORMATIQUES	148
EQUIPEMENTS DIVERS (dont nouveau mobilier pour l'Ecole de musique : 72 K€ et l'installation de rayonnages dans la salle de stockage de la bibliothèque : 24 K€)	186
ACHAT ET RENOUVELLEMENT INSTRUMENTS DE MUSIQUE	50
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE (dont achat nouveau véhicule 25 K€)	32
ENVELOPPE POUR DEPENSES IMPREVUES	50
MONTANT TOTAL	3 368

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total est de **4 110 K€** dont :

- Estimation FCTVA : **200 K€** (estimation basée sur les dépenses mandatées N-1)

- Subvention d'équipement reçue : **984 K€**
 - a) Subvention du Département (PTS) pour le terrain synthétique : 300 K€
 - b) Fonds de concours de la MEL pour les travaux du Centre Culturel : 641 K€
 - c) Subvention allouée par la MEL pour la création de loges pour artistes à la Source : 25 K€
 - d) Subvention allouée par l'ADEME : Etudes réalisées sur géothermie (piscine) : 18 K€

- Un emprunt d'équilibre de **600 K€** => celui-ci fera l'objet d'une suppression (totale ou partielle) lors de la reprise des résultats de l'année N-1

- Transfert de la créance Numéricable du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing (dissolution) – montant total de la créance 224 363 € échelonnée sur 7 ans. Au titre de 2022, le montant est de +/- **36 K€**. Le calendrier de versement est arrivé à son terme.

- Produits des cessions : **170 K€** – (10 bis rue Jules Watteuw et vente de biens mobiliers sur Webenchères)

- Des opérations d'ordre pour un montant de **2 120 K€** dont :
 - Autofinancement prévisionnel : 1 300 K€
 - Dotations aux amortissements : 620 K€
 - Opérations patrimoniales : 200 K€

Fait le 21 janvier 2022